

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DUSYNDICAT MIXTE EN CHARGE
DU SCOT DE L'OUEST DES
ALPES-MARITIMESNOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 16 Mars 2023

SEANCE du 23 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois Mars, le Comité Syndical du Syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sépard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

PRESENTS : Madame, Monsieur : J. VIAUD – R. CASTEL – C. CEPPI – H. CHIRIS – M. COMBE – JL. FRANÇOIS – JM. MACARIO – I. OGEZ – M. PAGANIN – L. SANCHEZ – C. SERRA – P. SAINTE-ROSE-FANCHINE – C. ZEDET – B. ALENDA – M. ALMES – M. BOISSY – D. CARRETERO – C. FIORENTINO – G. LOPINTO – Y. PIGRENET – JM. RANC – JL. RICHARD – Y. FUNEL – ML. GOURDON – S. BERGERE-MORANT – D. LAUMONT – JC. LERDA – V. PIEL – D. SOBRIE

En visioconférence : Madame, Monsieur : M. PELTIER – MC. PEYROUTOU – G. DEVAUX – G. TRENTIN

EXCUSES : Madame, Monsieur : D. LISNARD – P. ASCHIERI – M. CASSEZ – I. DOURLENS – C. ORTEGA – R. GALY – M. POURREYRON – C. TARICCO – C. ULIVIERI – E. VERAN – D. LE BLAY – G. GAUCI- C. BAREGE

ONT DONNE POUVOIR : Madame F. BRUNETEAUX à Monsieur C. FIORENTINO – Madame M. DI BARI à Monsieur B. ALENDA – Monsieur Sébastien LEROY à Monsieur D. LAUMONT – Madame M. TABAROT à Monsieur Y. PIGRENET -

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 23 Février 2023.

2023-05 : Examen et vote du Compte Administratif 2022

Après dépôt en Préfecture

Le : 29 Mars 2023

Publication ou notification

Du :

COMITE SYNDICAL

DU 23 MARS 2023

OBJET : Examen et vote du Compte Administratif 2022

SYNTHESE : Conformément à l'Article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes du Syndicat du SCOT'OUEST est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif proposé par le Président du Syndicat, après transmission du Compte de Gestion établi par le Comptable de la Collectivité.

Le Comité Syndical est donc invité à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Monsieur le Président expose :

Le Compte Administratif du Syndicat Mixte en charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes pour l'exercice 2022 a été arrêté au 31 décembre 2022.

Ce Compte Administratif se présente en concordance avec le Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal, Receveur du Syndicat et ses résultats en euros sont les suivants :

	<i>Section Investissement</i>		<i>Section Fonctionnement</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisation exercice 2022	16 793.64	100 194.68	198 553.25	198 949.06
Résultat exercice	83 401.04		395.81	
Résultat reporté		338 051.55		41 434.75
Résultat exercice cumulé	421 452.59		41 830.56	
Résultat net excédent			463 283.15	

Monsieur le Président demande en conséquence au Comité Syndical de délibérer sur les comptes de l'exercice 2022 et conformément aux textes, quitte la salle.

M. Yves PIGRENET ayant pour fonction de Vice-Président, préside alors la séance.

Le Comité Syndical :

Vu les règlements sur la comptabilité publique et notamment l'instruction codificatrice M14,

Vu le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale,

Où le rapport ci-dessus, procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2022,

Propose de fixer les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement comme indiqué.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2022,
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section Investissement		Section Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisation exercice 2022	16 793.64	100 194.68	198 553.25	198 949.06
Résultat exercice	83 401.04		395.81	
Résultat reporté		338 051.55		41 434.75
	421 452.59		41 830.56	
Résultat net excédent			463 283.15	

- **DE NOTIFIER** la présente délibération et le Compte Administratif ci-annexé à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

Fait à Grasse les jour, mois et an que dessus.



Jérôme VIAUD

**Président du Syndicat Mixte
En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes**